

BIOTECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES : SECTEUR PROMETTEUR

Les petites *bibittes* ne mangent pas les grosses, c'est bien connu, mais elles peuvent tomber à plusieurs dessus et leur faire mauvais parti. Les biotechnologies environnementales font ainsi dévorer les particules polluantes par des hordes de petites *bibittes*. Un secteur plein de promesses.
pp. B-4,5

CHOIX OU OBLIGATION : LA VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Si la vérification environnementale est devenue une pratique aussi courante, c'est que les règlements touchant l'environnement deviennent aussi compliqués que la loi de l'impôt.
pp. B-8,9

Un moyen de se montrer bon citoyen corporatif, signale aussi Louis Archambault, président d'Entra-co, un groupe-conseil en environnement



Photo : Jean-Guy Paradis, LES AFFAIRES

CAHIER DÉTACHABLE

C A H I E R S P É C I A L

LES AFFAIRES

MONTRÉAL, LE SAMEDI 11 AVRIL 1992

CAHIER B 12 PAGES

L'ENVIRONNEMENT

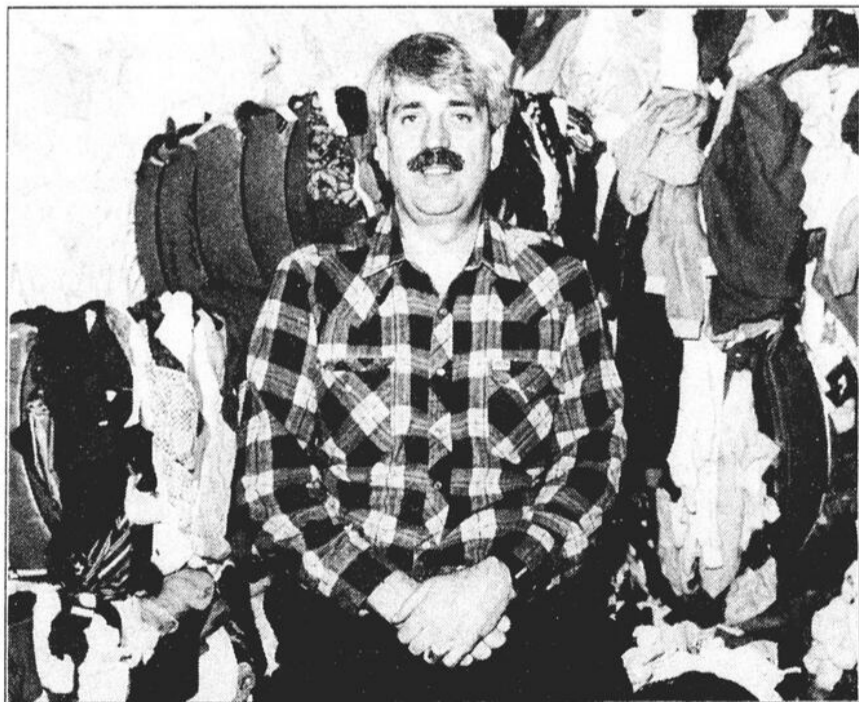
Pour certains, ce mot appelle le combat et remplace *Le Kapital* de Karl Marx. Pour d'autres, ce mot évoque une contrainte de plus à l'exploitation. Et, pour un nombre croissant de Canadiens, ce mot est synonyme de gagne-pain. L'environnement est devenu un secteur d'exploitation en pleine croissance.



Le marché de l'environnement connaît une croissance phénoménale. En 1990, tandis que le PIB canadien progressait de 2,8 %, on estime que les revenus des sociétés engagées dans la fabrication de biens ou la fourniture de services reliés à la protection ou la restauration de l'environnement augmentaient de 6 à 7 %, pour atteindre 10 milliards de dollars.

Les perspectives de croissance sont encore très bonnes. Le déferlement de contraintes gouvernementales à ce chapitre ne fera que s'accroître encore pendant quelques années, attirant d'autant la demande pour des produits et services spécialisés.

Par exemple, au moment d'écrire ces lignes, le Sénat s'appête à sanctionner un projet de loi obligeant le gouvernement fédéral à évaluer l'impact environnemental de tout projet de développement tombant sous sa juridiction. En vertu du projet de loi C-13, les projets concernés sont ceux du gouvernement fédéral ou de ses créatures, ceux de sociétés privées ou même ceux de sociétés



publiques provinciales. Dans les deux derniers cas, l'obligation existe lorsque celles-ci touchent à un territoire fédéral ou fonctionnent en vertu de lois ou de règlements fédéraux.

Bien sûr, ce projet du grand frère d'Ottawa a provoqué une levée de boucliers à Québec, où tout ce qui émane

de l'ouest de l'Outaouais ne peut être perçu autrement que comme un complot maléfique pour asservir les Québécois. Le nationalisme québécois ne donne pas dans les nuances.

Outre le *fed-bashing* de circonstance, ceux qui s'objectent au projet de loi C-13 ont soulevé un certain nombre de

Le textile constitue 5 % de nos ordures. Ce produit est pourtant recyclable, mais l'approvisionnement fait problème, explique Serges Paquette, des Ateliers les Recycleurs.

pp. B-10,11

questions qui méritent d'être éclaircies.

Par exemple, il se pourrait que dans certains cas, les promoteurs se trouvant à chevaucher deux paliers de juridiction aient à subir deux audiences environnementales. Le projet de loi permet que les gouvernements fédéral et provincial tiennent des audiences communes mais, compte tenu du contexte de perpétuelle confrontation entre les gouvernements qui existe dans ce drôle de pays, il est prévisible que cela ne fonctionne pas.

Autre exemple, le projet C-13 et les règlements qui l'accompagnent ne précisent pas les délais à l'intérieur desquels les différentes étapes du processus d'approbation environnementale doivent s'articuler.

Quoi qu'il en soit, ce projet de loi et la réaction en chaîne qu'il entraînera dans les provinces - qui voudront sans doute imiter Ottawa pour ne pas laisser vacant ce champ de juridiction - constituent une véritable manne pour tous les experts en environnement, dont les services seront éventuellement sollicités pour des projets de toutes natures.

NORMAND SAINT-HILAIRE

L'environnement : une affaire de 10 milliards de

Le marché intérieur des biens et des services environnementaux au Canada représenterait environ 10 milliards de dollars par année. En outre, en 1990, les industries du secteur environnemental employaient quelque 150 000 travailleurs et connaissaient une croissance annuelle moyenne de 6 à 7 %.

C'est ce que rapporte une étude publiée tout récemment par le Centre canadien du marché du travail

et de la productivité (CCMTP) portant sur la protection de l'environnement et son impact sur l'emploi au Canada.

Le document souligne également que, selon une projection réalisée en 1989 par Environnement Canada, l'industrie canadienne dépense annuellement 21 milliards pour ses activités de dépollution et de lutte contre la pollution en général (graphique ci-bas).

« C'est une opinion généralement répandue que les dépenses en matière environnementale vont venir grever la croissance d'un nombre important de secteurs de la vie économique », a souligné Kirk Falconer, directeur de projet au CCMTP à Ottawa, en entrevue téléphonique avec LES AFFAIRES. Cela aurait, croit-on, des conséquences graves sur l'emploi et la compétitivité de l'économie tout entière



Selon l'étude du Centre canadien du marché du travail et de la productivité, les industries de l'environnement ont un impact favorable sur la qualité de la main-d'oeuvre au Canada puisque beaucoup d'emplois dans ce secteur font appel à des travailleurs hautement qualifiés.

PROJECTION DES DÉPENSES ENVIRONNEMENTALES PAR SECTEUR INDUSTRIEL AU CANADA



Source : Environnement Canada, Dunn and Bradstreet, 1991

Graphique : LES AFFAIRES

d'un pays.

« Or, cela s'avère une interprétation des faits très contestable selon notre étude, avons-nous constaté », a déclaré M. Falconer. Cependant, il y aura des perdants.

Des perdants

M. Falconer a notamment cité une autre étude, produite par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE),

qui analyse les dépenses totales antipollution des secteurs privé et public des pays de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord en proportion de leur produit intérieur brut (PIB).

ROCHE

SECTEUR ENVIRONNEMENT

- ÉTUDES D'IMPACT
- ÉTUDES DE RISQUES
- QUALITÉ DE L'AIR
- SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
- ACOUSTIQUE
- CONCEPTION ET EXPLOITATION DES STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES
- GESTION DES DÉCHETS ET DES SOLS CONTAMINÉS
- URBANISME
- AMÉNAGEMENT
- PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
- SERVICES DE LABORATOIRE

3075, ch. des Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy (Québec)
Canada G1W 4Y4
Téléphone:
(418) 654-9600
Télécopieur:
(418) 654-9699

SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT

Notre Groupe propose à sa clientèle une gamme complète de services de la plus haute qualité, intégrant les impératifs environnementaux et économiques.

- étude de tous genres
- expertise en géotechnique
- études et services en hydrogéologie
- restauration de sites contaminés
- valorisation, traitement de déchets dangereux

Siège social:

2, Place Félix-Martin
Montréal H2Z 1Z3
Tél.: (514) 393-1000
Télécopieur: (514) 392-4758



Membre de SNC-LAVALIN

dollars annuellement

« La conclusion des économistes de l'OCDE fait état d'une réduction nette à long terme d'à peine 0,5 à 2 % du PIB, a expliqué M. Falconer. Toutefois, ces pourcentages ne font aucune référence aux effets économiques positifs engendrés par ces mêmes dépenses environnementales comme l'assainissement de la production industrielle et l'utilisation de ressources inexploitées. Prise en compte, la réduction serait sans doute encore plus insignifiante, voire transformée en une augmentation nette. »

Impact des dépenses environnementales sur la main-d'oeuvre

L'étude met toutefois en relief que l'impact des dépenses environnementales sur la main-d'oeuvre canadienne risque de connaître des variations sensibles en fonction du type d'industrie considéré. Ainsi, certains secteurs industriels devront - ou doivent déjà - consentir des investissements à caractère environnemental qui dépassent la moyenne de l'ensemble de l'industrie.

Il s'agit notamment des mines, des métaux de première transformation, des papeteries, de la fabrication de produits de caoutchouc et de plastique, des produits chimiques, des produits du pétrole et du charbon, de la sidérurgie, de la transformation des aliments et de l'industrie des services publics d'électricité.

« Pour ces dernières, il ne faut pas se le cacher, a poursuivi M. Falconer, le *défi vert* peut signifier fermetures d'usines et licenciements. »

Des gagnants

Inversement, les dépenses environnementales vont profiter directement à d'autres secteurs de l'activité économique. Elles stimuleront l'emploi dans les administrations fédérales, provinciales et municipales ainsi que dans le domaine des travaux publics. Elles auront aussi un impact positif sur l'emploi dans le secteur récréo-touristique, déjà un des plus grands employeurs canadiens avec ses 60 000 entreprises qui occupent 5 % de la population active au pays.

Finalement, ces dépenses profiteront, bien sûr, aux industries de l'environnement proprement dites. Toutefois, le document du CCMTMP fait ressortir que c'est le secteur des services en environnement qui en profitera au premier chef.

Le domaine de la fabrication devrait connaître des en-

traves à sa croissance en raison d'une méconnaissance encore grande du monde des affaires en général pour les produits dérivés des technologies environnementales. Plus grave sans doute, l'étude souligne la faiblesse du Canada au chapitre des capacités intérieures de fabrication et de transformation dans le domaine des produits écologiques.

« Notre pays en serait donc souvent réduit à importer des technologies environnementales, ce qui le situerait dans une position bien moins intéressante que d'autres pays industrialisés - le Japon, l'Allemagne et les États-Unis, par exemple - pour tirer profit de l'expansion du cadre écologique », a encore ajouté M. Falconer.

En conclusion, l'étude du

CCMTMP estime qu'il est impossible de démontrer que les dépenses consacrées à des mesures de protection de l'environnement donneraient un sérieux coup de frein à la croissance de la productivité et de la main-d'oeuvre de l'économie nationale.

Exemples passés

Le rapport rappelle cepen-

dant les exemples passés de l'effondrement dramatique du marché de l'amiante ou celui de l'industrie de la fourrure comme résultats d'une prise de conscience environnementale de la part des consommateurs et des gouvernements.

« À ce sujet, on peut constater que la nouvelle donne environnementale contribue aujourd'hui à favoriser la

concertation entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, a conclu M. Falconer. Ce nouveau climat devrait permettre d'éviter ces grandes perturbations sociales et économiques d'autrefois au profit de la voie de la négociation et de la politique du raisonnable. »

MICHEL
DE SMET

Chaque fois qu'un véhicule est adapté au gaz naturel, on dirait que les grands voyageurs du pays claironnent leur approbation

Sous toutes ses formes, de la voiture familiale au poids lourd de l'entreprise canadienne, l'automobile est à la fois une grande commodité de l'ère moderne et une cause d'un grand problème moderne : la pollution. En Amérique du Nord, un tiers de toutes les émissions de bioxyde de carbone sont produites par les véhicules automobiles. Une voiture typique de modèle récent émet dans l'air l'équivalent de son poids en bioxyde de carbone chaque année.

Aujourd'hui, le gaz naturel est en mesure de changer la situation en nous permettant de transformer l'automobile, d'un mal nécessaire qu'elle est devenue, en une machine très acceptable. Le gaz naturel présente maints avantages, aux plans écologique et économique, qui en font, plus que jamais, le choix logique.



Les véhicules alimentés au gaz naturel produisent jusqu'à 40 % moins de pollution et coûtent jusqu'à 60 % de moins en carburant que s'ils fonctionnaient à l'essence. Et, grâce à un nouveau système de ravitaillement, tant les particuliers que les entreprises peuvent désormais refaire le plein



de leur(s) véhicule(s) sur leur propre terrain : chez eux ! En outre, il existe toujours des primes et d'autres mesures incitatives du gouvernement qui rendent très abordable le coût de l'adaptation au gaz naturel.


Non seulement la plupart des véhicules nous coûtent-ils très cher en air pur, mais en plus, le prix de leurs carburants augmente sans cesse. Les véhicules d'aujourd'hui ont besoin d'un carburant moderne, efficace, plus économique et moins polluant. Ce carburant, c'est le gaz naturel. Ce n'est peut-être pas l'ultime carburant de l'avenir, mais c'est très certainement

celui qu'il nous faut, le temps qu'on arrive à la solution idéale.

Pour obtenir une brochure gratuite sur les façons dont vous pouvez préserver l'environnement en optant pour le gaz naturel, appelez sans frais au :

1 800 668-1503



 Le gaz naturel.
Le choix naturel.

Biotechnologies environnementales : secteur

Les biotechnologies environnementales ont, en apparence, tout pour séduire. D'une part, elles proposent des solutions *naturelles* à nos problèmes de dépollution et, d'autre part, elles offrent une solution de remplacement aux méthodes traditionnelles avec un avantage comparatif en termes de coût.

Elles possèdent même l'in-

térêt - et la souplesse - de pouvoir se substituer graduellement à ces dernières ou d'être utilisables en alternance et en complémentarité avec elles.

Une poignée de projets vedettes

Les biotechnologies environnementales sont dites naturelles car elles consistent à

utiliser de manière intensive des micro-organismes afin de neutraliser les polluants et les rendre ainsi biodégradables.

Au Québec, leur percée, encore bien timide, s'est effectuée tout naturellement à partir des secteurs les plus représentatifs de notre vie économique : industries alimentaire, papetière ou encore pétrochimique.

À l'usine d'Agropur, par exemple, on a choisi de traiter les eaux résiduaires en provenance des opérations de transformation alimentaire par un procédé de bioréaction plutôt que de les déverser dans la rivière Yamaska voisine.

Autre avantage, les micro-organismes présents dans le bioréacteur transforment les liquides pollués en source d'énergie en produisant du méthane. À l'usine de Nutrinor, on a également choisi l'option du bioréacteur avec l'assistance technique de SNC-Lavalin.

Les applications en biotechnologie environnementale sont plus récentes encore dans le traitement des sols contaminés que dans le domaine des eaux usées. Pourtant, le domaine paraît prometteur.

Ainsi, à la raffinerie de Shell, dans Montréal-Est, on a fait appel à une solution biotechnologique pour décontaminer une vaste portion de terrain située entre l'usine et les installations portuaires. « Il s'agit de sols relativement peu contaminés, mais le volume de terre creusée est important puisqu'il s'agit de 1 500 m³ prélevés sur une superficie grande comme un terrain de football », a déclaré aux AFFAIRES Marc



Une fois les structures d'accueil construites pour recevoir les sols contaminés, le procédé biotechnologique coûte cinq fois moins cher que l'enfouissement traditionnel dans un site protégé.

Saint-Cyr, coordonnateur à l'environnement pour la raffinerie.

Le sol ainsi creusé a été, par la suite, transféré dans un site adéquat où les micro-organismes peuvent faire leur oeuvre de décontamination naturelle. « Il s'agit de micro-organismes naturels, déjà en place, a poursuivi M. Saint-Cyr. Tout ce que nous faisons, c'est ajouter des agents nutritifs, comme l'azote et le phosphore, pour accélérer le processus qui devrait durer au total six mois. »

Au bout du compte, l'entreprise y trouve aussi largement son compte sur le plan des dépenses. « Si on optait pour le mode traditionnel d'enfouissement des sols contaminés, il faudrait tout envoyer dans un site protégé en Ontario, a indiqué M. Saint-Cyr. En incluant les frais de transport, il faudrait déboursier 450 \$ la tonne métrique.

« Avec le procédé biotechnologique, on évalue les

coûts entre 75 et 100 \$ la tonne métrique. Évidemment, il faut y ajouter la construction d'une infrastructure sur place pour recevoir les sols. Mais, une fois construit, le site est réutilisable pour d'autres quantités de sols contaminés. »

Des écueils à surmonter

En pratique, toutefois, les biotechnologies environnementales se heurtent à des résistances évidentes. « Les solutions que nous proposons manquent encore trop souvent de visibilité, a expliqué aux AFFAIRES Réjean Samson, chef de groupe en génie de l'environnement à l'Institut de recherche en biotechnologie. Cela s'explique en partie par l'histoire toute récente des biotechnologies environnementales. »

Selon M. Samson, les premières percées dans le domaine, au Canada, ont débuté dans les années 1950 avec le traitement des eaux usées.

À l'époque, cependant, les scientifiques parlaient plutôt de techniques de ventilation des eaux que de biotechnologies.

Il a fallu attendre les années 1980 et, plus précisément, la percée environnementaliste pour que les biotechnologies environnementales fassent leur marque, notamment suite à des succès spectaculaires en Europe dans la restauration des sols contaminés.

« Un autre frein important au développement des biotechnologies s'explique par le fait que, jusqu'à présent, l'industrie a eu, en général, tendance à résoudre ses problèmes de pollution de manière ponctuelle, selon les urgences du moment, a poursuivi M. Samson. Dans ce cas, elle a recours à des méthodes traditionnelles connues, mais qui n'apportent aucune solution durable aux problèmes écologiques. »

Il faut également relever l'obstacle de la rigueur du climat canadien. La plupart

“GÉRER
LES PROBLÈMES
D'ENVIRONNEMENT
C'EST AUSSI
COMMUNIQUER
EFFICACEMENT”

- Serge Cabana, Roch Fortin

Cabana-Fortin

Conseil

Affaires publiques
Communications environnementales
Relations internationales

Montréal
449-7533



Pour des solutions
pratiques et inédites...

NOVE
ENVIRONNEMENT INC.

Consultants spécialisés en
environnement et en
aménagement du territoire

- ÉTUDES DE CARACTÉRISATION
- VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE
- OBTENTION D'AUTORISATIONS ET DE PERMIS GOUVERNEMENTAUX
- PROGRAMMES DE RESTAURATION DE SITES PERTURBÉS

EXPERTISES DANS DES CAS DE
LITIGES ENVIRONNEMENTAUX
ÉTUDES D'IMPACTS SUR
L'ENVIRONNEMENT
BIOLOGIE
RECHERCHE DE SITES

1650, rue Champlain
Trois-Rivières (Québec)
G9A 4S9

téléphone : 819-371-3481
télécopieur: 819-371-2616

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Conseils et services juridiques dans les domaines suivants :

assainissement de l'eau et de l'air • caractérisation et
réhabilitation des sols • contentieux administratif, plaintes
pénales et poursuites civiles • gestion, transport et élimination
des déchets • permis, certificats et autres autorisations
gouvernementales ou municipales • santé et sécurité en
milieu de travail • transactions commerciales et financières •
vérifications environnementales.

Notre équipe est constituée de :

Jean G. Bertrand	Éric Dunberry	Jean Piette
Louis-Paul Cullen	François G. Fontaine	Paul S. Prosterman
Guy Des Rosiers	P. Wilbrod Gauthier, c.r.	Jocelyn F. Rancourt
Jacques Dufresne	Sylvie Parent	Michel G. Sylvestre

**OGILVY
RENAULT**

AVOCATS

MONTRÉAL
OGILVY RENAULT
1981, AVENUE MCGILL COLLEGE
MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA H3A 3C1
TÉLÉPHONE (514) 847-4747
TÉLÉCOPIEUR (514) 286-5474

QUÉBEC
OGILVY RENAULT
500, GRANDE-ALLÉE EST, BUREAU 520
QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA G1R 2J7
TÉLÉPHONE (418) 640-5000
TÉLÉCOPIEUR (418) 640-1500

OTTAWA
OGILVY RENAULT
50, RUE O'CONNOR, BUREAU 1015
OTTAWA (ONTARIO) CANADA K1P 6L2
TÉLÉPHONE (613) 230-8661
TÉLÉCOPIEUR (613) 230-5459

OSLER RENAULT LADNER
LONDRES PARIS HONG KONG NEW YORK

prometteur et peu connu

des procédés en biotechnologie ont fait l'objet de développement dans des pays plus tempérés que le nôtre, en Europe et aux États-Unis principalement.

Le problème d'une importation technologique s'accompagne dès lors de périodes de temps plus ou moins longues réservées à l'adaptation des procédés à la température canadienne. En effet, les micro-organismes sont frileux et ont tendance à être passifs durant l'hiver.

Le problème est d'autant plus aigu que la plupart des réalisations en biotechnologie environnementale au pays sont pratiquées en *aérobie*, c'est-à-dire à l'air libre, et sont, par le fait même, tributaires de nos importantes variations climatiques.

Difficultés de financement

Reste un ultime écueil, incontournable, celui d'un financement trop faible pour faire aboutir la plupart des projets. Sans appui gouvernemental, l'industrie des biotechnologies environnementales ne pourrait survivre.

Le secteur privé peut, pour l'instant, compter sur l'aide des deux paliers de gouvernement, généralement sous la forme de prêts participatifs. Ceux-ci peuvent être accordés par la **Société de développement industriel**, le **Fonds québécois de développement technologique** ou encore par le truchement du *Programme technologies stratégiques* du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Par ailleurs, une initiative intéressante à signaler est celle de la société en com-

mandite **BioCapital**, un partenaire du **Fonds de solidarité des travailleurs** (Fonds FTQ).

« Nous disposons d'un peu plus de 10 M\$ de fonds exclusivement réservés à l'industrie des biotechnologies environnementales, a déclaré aux **AFFAIRES Normand Balthazard**, président de BioCapital. Pour l'instant, nous avons réalisé des investissements d'une moyenne de 500 000 \$ chacun dans neuf projets différents. »

M. Balthazard est également président du **Fonds EnviroCapital**, une entité corporative similaire mais distincte de BioCapital, qui dispose d'une enveloppe budgétaire de plus de 20 M\$. « Dans le cas du Fonds EnviroCapital, nos investissements à venir concerneront le vaste champ des bio-industries, a précisé M. Balthazard. Cela signifie qu'il sera également ouvert, mais non exclusivement, à l'industrie des biotechnologies environnementales. »

La chance du Québec

Si on se réfère au *Répertoire des entreprises en biotechnologie du Québec*, que vient de publier ces jours-ci le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Canada, le Québec compterait une bonne centaine d'entreprises dans ce secteur d'activité. De ce nombre, à peine plus de 20 se classent dans la catégorie des biotechnologies environnementales.

On peut également constater que, abstraction faite de SNC-Lavalin et de **Monenco**, l'industrie des biotechno-

logies environnementales est occupée par de toutes petites entreprises ne comptant, pour la plupart, qu'une vingtaine d'employés et parfois même moins.

« La petite taille de nos entreprises n'est pas un désavantage pour nous, bien au contraire, a déclaré **Yvon Brousseau**, directeur du **Conseil des bio-industries environnementales**. Les biotechnologies environnementales représentent de toute façon un marché qui laisse toutes ses chances aux petits joueurs. Cela reste un domaine où un brillant savoir-faire, la matière grise en somme, reste un atout plus important que la disposition d'un puissant attirail de haute technologie. »

En cela, les biotechnologies environnementales se démarquent totalement de ce que l'on peut observer chez leurs consœurs du secteur de la santé où toute nouvelle avancée biotechnologique est sous contrôle des multinationales pharmaceutiques.

« Ce qui est important, vu notre petite taille, c'est de s'*hyper spécialiser*, d'être le seul dans sa niche, a conclu **Jean-Luc Sansregret**, vice-président de **Biogénie**, une petite entreprise de Sainte-Foy spécialisée dans le biotraitement des sols contaminés. Dans cette optique, le Québec a d'excellentes chances de faire bonne figure, même sur le plan international. »

MICHEL DE SMET

ASSURER L'ÉQUILIBRE DE NOTRE ENVIRONNEMENT



Chef de file canadien dans la gestion de déchets dangereux, Services environnementaux Laidlaw joue un rôle prépondérant en matière environnementale au Québec. Avec son rayonnement aux États-Unis, Services environnementaux Laidlaw occupe le deuxième rang parmi les entreprises spécialisées dans le domaine en Amérique du Nord.

Engagés dans la gestion sécuritaire des déchets industriels, nos employés et notre personnel de direction sont fiers de la contribution qu'ils apportent à l'essor économique et environnemental du Québec. Notre mission corporative est de contribuer à assainir l'environnement du Québec en proposant aux entreprises les meilleurs moyens techniques et sécuritaires de traiter leurs résidus industriels.

Brossard Sainte-Catherine Mercier Thurso



SERVICES ENVIRONNEMENTAUX LAIDLAW

7305, boul. Marie-Victorin, Brossard (Québec) J4W 1A6 Tél.: (514) 923-9999

DESJARDINS DUCHARME AVOCATS

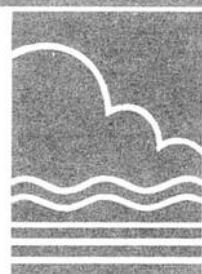
AFFILIÉ À :

TORY TORY DesLAURIERS & BINNINGTON • TORONTO
LAWSON LUNDELL LAWSON & McINTOSH • VANCOUVER

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE :

TORY DUCHARME LAWSON LUNDELL • LONDRES • HONG KONG • TAIPEI

600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST, BUREAU 2400
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4L8
TÉLÉPHONE : (514) 878-9411 TÉLÉCOPIEUR : (514) 878-9092



Technitrol • Eco Inc.

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX, INDUSTRIELS ET
ANALYTIQUES OFFERTS AUX ENTREPRISES
QUÉBÉCOISES DEPUIS 1963

- Vérifications environnementales
- Études d'impact
- Évaluation de risque
- Gestion des déchets dangereux
- Échantillonnage et analyses d'air, d'eau et de sol
- Caractérisation de sites
- Évaluation de réservoirs souterrains
- Préparation de permis environnementaux
- Étude de la qualité de l'air
- Échantillonnage de cheminées
- Essais de toxicité
- Laboratoires accrédités
- Investigation de causes d'incendies
- Enquêtes légales
- Témoins-Experts
- Réclamations d'assurances
- Analyses de ruptures
- Études de corrosion
- Expertise métallurgique
- Essais mécaniques
- Essais sur des biens de consommation
- Essais sur des meubles
- Textiles
- Plastiques, adhésifs, peintures

121, boul. Hymus, Pointe-Claire (Québec) H9R 1E6
Téléphone: (514) 697-3273 FAX: (514) 697-2090

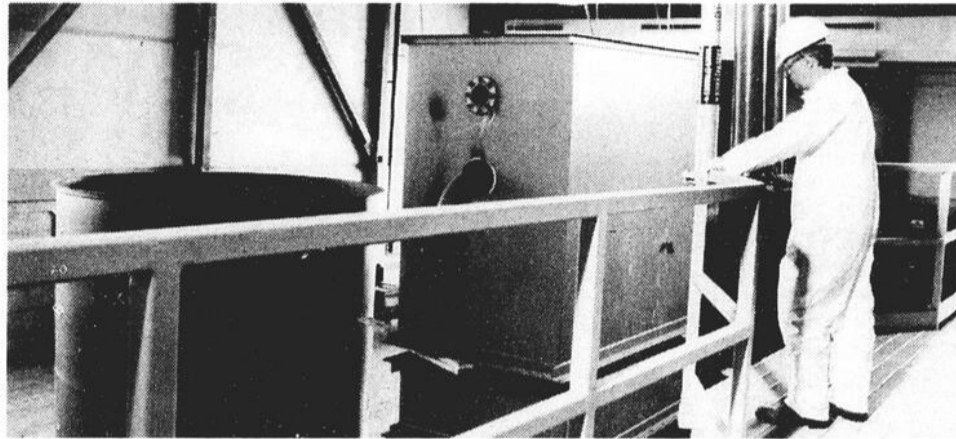
Le CRIQ met sur pied deux projets à caractère environnemental

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) mène de front, en ce moment, deux projets à caractère environnemental : un site expérimental de compostage multi déchets ainsi qu'un centre d'essais pour l'évaluation des procédés de traitement des eaux usées.

« Ces deux installations viennent concrétiser notre intérêt pour les besoins environnementaux de l'entreprise québécoise, a souligné aux AFFAIRES Monique Forget, conseillère en développement technologique et marketing au CRIQ. Il s'agit là d'une priorité que nous avons établie depuis 1989. »

Compost et stabilisation des déchets

Construit au coût de 350 000 \$, le site de compostage multi déchets, intégré au complexe scientifique du CRIQ à Sainte-Foy, est devenu opérationnel au cours de l'hiver dernier.



Le site de l'usine de compostage multi déchets est devenu opérationnel au cours de l'hiver.

Le site expérimental, qui couvre une superficie de 17 500 pi², comporte des aires de stockage des déchets, solides et liquides, avant traitement, des installations où se dérouleront les opérations de compostage proprement dites et, finalement, un centre d'entreposage où le compost pourra terminer sa phase de maturation après traitement.

« Le but premier est de permettre aux entreprises

privées, nos premières clientèles cibles, de venir tester leurs procédés et équipements chez nous », a déclaré M^{me} Forget.

M^{me} Forget a toutefois souligné que la catégorisation du compost dans un but de commercialisation ultérieure par le secteur privé n'est pas le seul objectif poursuivi par le biais de ce projet. Il s'agit également de tester des procédures de stabilisation des déchets.

« Les usines d'épuration des eaux usées, mais aussi l'industrie papetière, pourraient y trouver leur compte, a-t-elle encore précisé.

« Nos installations pourraient leur permettre de tester des procédés de réduction de leurs rejets ou encore de mettre au point des recettes de stabilisation de certains matériaux polluants avant enfouissement, par exemple. »

Traitement des eaux usées

Un second projet du CRIQ s'inscrit, du moins partiellement, comme un complément au site de Sainte-Foy dans la mesure où il a été conçu pour évaluer et valider des technologies et des procédés pour les eaux usées. Il s'agit d'un Centre d'essais dans lequel le CRIQ a investi à ce jour 1,3 M\$.

« Nous prévoyons que notre clientèle se composera à la fois d'entreprises environnementales qui s'intéressent au milieu aquatique, de secteurs manufacturiers qui cherchent à trouver une solution adéquate à la pollution causée par leurs rejets d'effluents liquides ainsi que d'organismes gouvernementaux qui désirent réaliser des tests servant à établir de nouvelles normes environnementales », a expliqué M^{me} Forget.

Signalons encore que le Centre d'essais témoigne d'une double originalité. Tout d'abord, il permet de simuler les conditions réelles de production industrielle et ses conséquences sur l'environnement aquatique, ce qui constitue un net avantage par rapport aux observations traditionnellement réalisées en laboratoire.

La seconde particularité du projet tient à sa localisation. Situé à Beauport, le Centre

est attendant à la toute nouvelle station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Québec. L'avantage de ce voisinage consiste à pouvoir capter l'eau directement à partir de la station, puis de la retourner à cette dernière, après tests dans le Centre, pour un nouveau cycle de traitement d'épuration.

MICHEL
DE SMET

Le Collège de Rosemont offre une attestation en gestion de la récupération des déchets



Michèle Soufflet, du Collège de Rosemont, croit bien qu'il y aura de nombreuses occasions pour ses premiers diplômés en gestion de la récupération des déchets qui sortiront en juillet prochain.

Depuis janvier dernier, le Collège de Rosemont dispense une attestation en gestion de la récupération des déchets. Le cours intensif de 600 heures, réparties sur une période de six mois, englobe tous les aspects de la récupération, du recyclage ainsi que de la problématique de vente des matériaux recyclés.

« Nous avons, au départ, reçu 15 candidatures et, de ce nombre, nous en avons retenu neuf. Posséder au minimum une scolarité de secondaire V était un des critères d'admission mais, dans les faits, pratiquement tous nos étudiants possèdent déjà un diplôme d'études collégiales et parfois une formation universitaire », a précisé, en entrevue téléphonique avec LES AFFAIRES, Michèle Soufflet, responsable de la formation professionnelle au Collège de Rosemont.

Le nombre restreint de candidats sélectionnés s'explique principalement par le souci du Collège de ne pas saturer la toute nouvelle discipline qui est aussi offerte au Cégep de Vic-

toriaville. « Un autre critère d'admissibilité stipulait qu'il fallait être sans emploi et bénéficiaire de prestations d'assurance-chômage, a ajouté M^{me} Soufflet. Ce serait un comble d'attirer ces étudiants vers une profession sans débouché. »

Du reste, afin de s'assurer du potentiel d'emploi disponible dans le domaine de la récupération et du recyclage, le Collège de Rosemont vient d'adresser un questionnaire détaillé au 50 principales entreprises québécoises qui oeuvrent dans ce domaine d'activité.

« Les résultats sont tout à fait étonnants, a déclaré M^{me} Soufflet. Jusqu'à maintenant, 16 questionnaires complétés nous ont été retournés.

« Ce petit nombre d'entreprises emploient très exactement 6 316 travailleurs et près du quart d'entre eux possèdent une formation technique de niveau collégial.

« Cela nous laisse croire qu'il y aura de nombreuses occasions pour nos premiers diplômés qui sortiront en juillet prochain. »

PHILIP ENVIRONNEMENT INC.

- Services de laboratoire
- Gestion des déchets dangereux
- Gestion des sols contaminés
- Recyclage d'huiles usées et d'eaux huileuses

11 455, RUE ONTARIO EST, MONTRÉAL-EST, QC H1B 5J3
(514) 645-4242 1-800-465-7344 FAX: (514) 645-1033

DROIT MUNICIPAL EXPROPRIATION ENVIRONNEMENT

*«L'expertise traditionnelle
acquise dans le milieu municipal
mise au service de la qualité de vie et
de la gestion de l'environnement»*

LE GROUPE MUNICIPAL - EXPROPRIATION - ENVIRONNEMENT

Bélangier Sauvé
AVOCATS

800, Square Victoria, Tour de la Place-Victoria, C.P. 221, Bureau 2800, Montréal (Québec) H4Z 1E6
Téléphone : (514) 878-3081 • Télécopieur : (514) 878-3053

Cabinet Affilié : Letellier et Associés, Hull • Gatineau

De récents événements contraignent les banques à se soucier d'environnement

L'environnement est devenu une préoccupation majeure au sein des institutions financières au Québec. Lorsqu'il est question de sols contaminés, quelques fâcheuses expériences québécoises, de récents jugements américains et la fameuse affaire Panamericana, en Alberta, ont entraîné une très grande prudence des institutions prêteuses.

Le financement de certaines activités ou entreprises peut poser problème, puisque l'impact financier d'une contamination peut être considérable.

L'obligation faite à une entreprise de décontaminer des terrains peut représenter un fardeau financier insurmontable. Par ailleurs, un immeuble comme un terrain contaminé peut subir une dévaluation importante. On devine que les institutions prêteuses craignent de se retrouver en possession de ces actifs qu'elles auraient exigés en garantie de prêt.

Réalité québécoise distincte

Ces institutions ont donc développé des politiques internes destinées à minimiser ces risques. Les mesures généralement adoptées sont souvent inspirées de l'expérience américaine ou de celle des provinces de « common law » et ne traduisent alors qu'imparfaitement la réalité juridique québécoise.

Sur ce plan, il est important de distinguer les aspects légaux des aspects commerciaux d'une contamination de sol. L'institution prêteuse devrait se préoccuper d'abord et avant tout des aspects commerciaux.

Une certaine « psychose » s'est malheureusement établie autour des sites contaminés, parfois alimentée par des attitudes indûment alarmistes, psychose qui risque d'entraîner une chute dramatique de la valeur de certains sites qui auraient pu, dans des conditions plus normales, trouver preneur.

L'ancien exploitant est plus exposé que le propriétaire actuel

Il faut savoir qu'il n'existe actuellement aucune norme réglementaire pour la décontamination des sols. Les critères recommandés par le ministère de l'Environnement ne sont qu'indicatifs. Ils ne tiennent pas toujours compte de l'étendue ou de la distribution d'une contamination, ni de ses effets possibles en un lieu donné. Cela

contribue à jeter la confusion dans le marché.

Au plan légal, les conséquences d'une contamination sont actuellement très limitées, ce qui peut être surprenant à prime abord. On sera étonné d'apprendre que l'ancien exploitant d'un site est plus exposé que le propriétaire actuel.

Par ailleurs, un propriétaire antérieur n'est exposé qu'aux garanties de droit commun (vices cachés) et n'a pas à être inquiété par les autorités de par sa seule qualité d'ancien propriétaire.

Un propriétaire actuel ou ancien pourrait cependant s'exposer à une responsabilité, au plan civil, pour des dommages causés à des tiers à cause de la contamination qui proviendrait de son terrain, compte tenu des circonstances.

Les lois québécoises n'obligent pas une personne à nettoyer un site, sauf lors de l'enlèvement d'un réservoir de produits pétroliers. Ajoutons aussi que lors de la découverte de déchets, dangereux ou non, en lieu non autorisé, ceux-ci doivent être enlevés.

Il n'y a toutefois pas, en droit québécois, d'obligation statutaire générale de décontaminer un terrain, ce qui fait que l'arrêt Panamericana de la Cour d'appel de l'Alberta ne peut s'appliquer au Québec sans d'importantes nuances.

C'est seulement si le ministre de l'Environnement émet une ordonnance que l'obligation apparaît. Cette ordonnance ne peut être émise que contre l'auteur de la

contamination, et non contre le propriétaire du site, et seulement si la contamination constitue un risque possible pour l'être humain, les biens ou l'environnement, vu qu'il n'y a pas encore de normes réglementaires.

En cas d'urgence cependant, une ordonnance peut être émise exceptionnellement contre le propriétaire des contaminants ou celui qui en a la garde ou le contrôle. Il est important de savoir qu'une ordonnance émise contre un propriétaire d'immeuble est enregistrée contre cet immeuble et est opposable à un acquéreur subséquent.

Importance des antécédents de l'emprunteur

Si, au plan commercial, l'institution prêteuse doit se préoccuper de l'état de la propriété, au plan légal, elle doit d'abord se soucier des activités de l'emprunteur.

Celui-ci reste en effet exposé à une ordonnance relativement à la contamination dont il a été l'auteur, indépendamment de toute question de propriété.

Une entreprise oeuvrant aujourd'hui dans un secteur ne comportant aucun risque environnemental peut avoir eu, dans le passé, des activités contaminantes, qui ont pu laisser des traces sur des sites qui ne font plus partie de ses actifs. Sous le coup d'une ordonnance, une telle entreprise pourrait se retrouver dans une situation précaire.

Il s'agit là du droit actuel.

Certains articles de la loi qui ne sont pas encore en vigueur viendront imposer aux propriétaires de terrains contaminés une contrainte particulière.

Le ministre de l'Environnement pourra enregistrer un avis contre le terrain, ce qui empêchera tout démantèlement d'équipement, excavation, construction ou changement d'usage sans que le site n'ait été auparavant décontaminé.

Cela ne visera que les propriétaires d'alors et seulement lorsque des normes réglementaires auront été adoptées. Aucune décontamination ne pourra être exigée si le propriétaire ne fait que continuer une activité existante, sans changement.

La vente de la propriété sera également possible, quoique sérieusement compromise. Enfin, l'exercice de certaines activités entraînera la nécessité de décontaminer le site lors de la cessation des activités et du démantèlement des installations.

Il faut donc départager ce qui est imposé au propriétaire et ce qu'on peut exiger de l'exploitant, distinguer ce que les lois prévoient actuellement de ce qui n'est pas encore en vigueur et reconnaître ce qui est une question purement commerciale et ce qui est d'ordre légal.

C'est alors qu'il sera possible d'adopter une attitude réaliste et pratique face au problème des sols contaminés. Un comportement trop intransigeant risque d'entraîner une démobilité et un marché immobilier et du finance-

ment industriel et de laisser entier le problème des sols contaminés.

Il est évident qu'il faudra aussi compter sur une attitude compréhensive et raisonnable des autorités dans chaque cas.

ROBERT DAIGNEAULT



Robert Daigneault, avocat, administrateur agréé et biologiste, est responsable de la section du droit de l'environnement du cabinet Lapointe Rosenstein.

VERSUS
CONSULTANTS EN GESTION
ÉCOLOGIQUE INTÉGRÉE

Denis Bergeron, M.B.A.
Président, Éco-conseiller

50, rue des Camélias
McMasterville, Qc J3G 4Y8
Tél.: (514) 952-VERSUS

**LA LISTE DE PRESSE
DÉTAILLÉE...**

RADIO • TÉLÉVISION • IMPRIMÉS • ETC.
PLUS DE 10 000 NOMS ET INSCRIPTIONS

ABONNEMENT ANNUEL
SEULEMENT
APPELEZ POUR VOIR

CLUB DE PRESSE BLITZ
MONTRÉAL: (514) 722-4121

Super Vac inc.
760, rue St-Jean
St-Jean Chrysostome, Cité Lévis,
G6Z 2L1 Tél.: (418) 839-5702

**NOUS FABRIQUONS
DES SYSTÈMES
POUR
RAMASSER LES
MATIÈRES
LIQUIDES,
SEMI-LIQUIDES
ET SÈCHES
(POUSSIÈRE)**

**POMPE HAUTE VÉLOCITÉ (BLOWER)
POMPE À PALETTES
POMPE À ANNEAU LIQUIDE
CONSTRUITES SELON VOS SPÉCIFICATIONS**

**30 ANS
DANS LE
DOMAINE DU
CAMION
VACUUM**

**CAPACITÉ: JUSQU'À 6000 GALLONS
INSTALLÉES SUR CAMIONS OU REMORQUES**

**FINANCEMENT
DISPONIBLE**

Martineau Walker
AVOCATS

Équipe en droit de l'environnement

Pierre B. Meunier	397-4380
André Durocher	397-7495
Brigitte Gouin	397-7525
Karl Delwaide	397-7563
Marc-André Fabien	397-7557
Jean G. Lamothe	397-7451
Charles Kazaz	397-4348

<p style="text-align: center;">MONTRÉAL</p> <p>Tour de la Bourse Bureau 3400 800 Place-Victoria Montréal, Canada H4Z 1E9 Téléphone 514/397-7400</p>	<p style="text-align: center;">QUÉBEC</p> <p>Immeuble Le Saint-Patrick Bureau 800 140, Grande Allée Est Québec, Canada G1R 5M8 Téléphone 418/647-2447</p>
--	--

Fasken Martineau Davis
Vancouver New Westminster Toronto Montréal Québec Londres Bruxelles

La vérification environnementale : par choix ou

Si la vérification environnementale est devenue une pratique aussi courante aujourd'hui, c'est que la législation et les réglementations environnementales sont en train de devenir aussi complexes que la loi sur l'impôt.

Telle est l'opinion qu'a exprimée aux AFFAIRES André Durocher, associé, spécialiste du droit environnemental au bureau d'avocats Martineau Walker.

« La vérification environ-

nementale vise à s'assurer de la conformité des installations, des équipements, des procédés et des politiques d'une entreprise face aux exigences en matière environnementale », a résumé Louis Archambault, 41 ans, président du groupe-conseil en environnement Entraco.

De gré ou de force

Et, lorsqu'on parle d'exigences, on pense également à contraintes. En effet, dans

bon nombre de cas, les industriels auront recours à la vérification environnementale par obligation.

Ainsi, les nouveaux *Règlements sur les attestations d'assainissement en milieu industriel* du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ), qui devraient entrer en vigueur au cours du printemps, obligeront quatre secteurs industriels, définis comme les plus sensibles aux risques écologiques, à procéder à une vérification environnementale. Il s'agit des papetières, des mines, du secteur de la pétrochimie ainsi que des industries métallurgiques.

Dans d'autres cas, la nécessité de réaliser une vérification obéit à une motivation plus étonnante encore. « C'est le cas des PME à risques environnementaux, a affirmé aux AFFAIRES M. Archambault. Comme la présomption veut que celles-ci ne possèdent généralement pas la stabilité financière pour faire face à un accident écologique d'importance, les institutions financières exigeront qu'une évaluation environnementale poussée de l'entreprise soit effectuée



Photo : Jean-Guy Pénard, LES AFFAIRES

Louis Archambault, président d'Entraco : « La vérification environnementale est un excellent outil promotionnel pour asseoir sa crédibilité de bon citoyen corporatif. »

avant d'accorder un prêt. »

Mais la vérification environnementale, même si elle est vécue comme une nécessité dans certains secteurs industriels, peut également générer des effets bénéfiques inattendus. C'est notamment le cas de la méga-entreprise

Noranda.

Pour ce géant canadien de l'industrie minière, une évaluation environnementale la plus détaillée possible des risques représente une nécessité vitale.

« Nous avons développé notre propre méthode de vé-

rification environnementale à l'interne, depuis 1986, a expliqué Edward Villeneuve, directeur de la vérification environnementale et des projets spéciaux de Noranda. J'ai repéré, parmi l'ensemble de nos usines, environ 75

Fabrication de vos produits selon vos spécifications ou nos formules. Produits capillaires : shampoing, traitement, gel fixatif, etc.

Fabrication industrielle de produits environnementaux certifiés, nouvelle technologie, **BIODÉGRADABLES, NON TOXIQUES, NON CANCÉRIGÈNES** : nettoyeur, nettoyeur dégraisseur, nettoyeur à céramique, à vaisselle, etc.

Contactez
LABORATOIRE COSMEPRO INC.
(514) 728-4595

OÙ EN ÊTES-VOUS AVEC LA GESTION DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Le Centre de formation en environnement possède le savoir-faire et l'expérience pour relever tous les défis en environnement.

Une expertise reconnue!
(514) 436-7402

CENTRE DE FORMATION ENVIRONNEMENT

455, rue Fournier,
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 4V2

Cégep de Saint-Jérôme



DÉCOUVREZ L'ART DE LA GESTION



Propriétaires et dirigeants de PME :

Vous êtes sans cesse confrontés à de nouvelles exigences en matière de protection de l'environnement et vous vous demandez comment assurer l'existence, la rentabilité et le développement durable de votre entreprise?

Vous voulez en savoir davantage sur les lois, les règlements et les nouveaux programmes de contrôle environnemental, sur les outils technologiques et de gestion, sur les ressources et les services à la disposition des entreprises?

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie répond à vos besoins par son nouveau séminaire en gestion environnementale.

Informez-vous dès maintenant à la direction du MICT de votre région.

Séminaire en gestion environnementale

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
Direction de la formation en gestion d'entreprises

par obligation

personnes remarquables pour leurs compétences professionnelles. Elles ont toutes, par la suite, bénéficié d'une formation de vérificateur. »

La méthode de vérification de Noranda se distingue du fait qu'on y constitue une équipe pluridisciplinaire d'employés qui ne font pas partie de l'usine du groupe qui est l'objet de la vérification.

« C'est un principe qui garantit davantage l'objectivité de l'évaluation, a ajouté M. Villeneuve. Il permet aussi d'établir un réseau d'échanges des connaissances des travailleurs appartenant à des secteurs souvent très différents puisque Noranda intègre également des activités dans les secteurs pétrolier et forestier.

« L'originalité de nos techniques de contrôle nous a d'ailleurs valu la visite de vérificateurs environnementaux de la société suédoise Volvo et de la British Petroleum. »

Vaste champ d'applications

Se conformer aux exigences des législateurs ou faire

évaluer la probabilité et l'importance de risques d'accidents environnementaux ne sont pas les deux seules raisons qui poussent les entreprises à faire appel à la vérification environnementale.

La vérification s'avérera souvent une pratique indispensable pour planifier la politique environnementale d'une entreprise, pour connaître la nature et les coûts des correctifs à apporter afin d'améliorer le bilan environnemental d'une entreprise ou encore avant de procéder à une transaction immobilière d'un terrain présumément contaminé.

« Et il ne faudrait pas oublier que l'évaluation environnementale sert aussi à établir sa crédibilité de bon citoyen corporatif, a fait observer M. Archambault. Ce n'est pas par hasard que de plus en plus d'entreprises présentent leur bilan environnemental lors de la publication de leurs états financiers. »

Les services de vérification environnementale sont dispensés par des sociétés-conseils en environnement ainsi que par des firmes d'ingénierie qui ont développé ce type

de service grâce à leurs propres équipes d'ingénieurs et de techniciens.

On note également la présence de cabinets d'avocats qui se spécialisent en droit de l'environnement. « On fait appel à nos services de vérificateurs pour prévenir des poursuites éventuelles tant au civil qu'au criminel, a précisé M. Durocher. La présence des avocats s'explique par la grande complexité des réglementations environnementales et des interprétations divergentes qui peuvent en découler. »

Coûts variables

Quant aux coûts de la vérification environnementale, ils sont aussi variables que peut l'être la diversité des procédures.

« Ils s'élèvent à quelques milliers de dollars dans la plupart des cas, a conclu M. Archambault. Mais la vérification peut atteindre des dizaines de milliers de dollars pour une entreprise à risques qui ignore tout sur son passé environnemental. »

MICHEL DE SMET

Vos emballages ont aussi besoin d'être enveloppés... d'attention!

Si vous fabriquez, commercialisez ou distribuez des emballages, le Code est important pour votre entreprise. Il va vous aider à relever le défi de la gestion environnementale des prochaines années.

Le Code est le fruit d'un travail de concertation entre l'industrie et les gouvernements dans le but de vous aider à évaluer l'effet de vos emballages sur l'environnement et ainsi vous permettre de contribuer à l'objectif de réduction des déchets dus aux emballages de



20 pour-cent cette année et de 50 pour-cent d'ici l'an 2000.

Les objectifs et les pratiques contenues dans ce Code reflètent les changements de comportement des consommateurs et consommatrices d'aujourd'hui. À vous maintenant d'en profiter!

Pour obtenir votre exemplaire du Code, communiquez avec:
Code canadien de bonnes pratiques d'emballage
326 rue Broadway, Suite 400
Winnipeg (Manitoba) R3C 0S5
Télécopieur: (204) 948-2128

CCME

Canadian Council of Ministers of the Environment / Le Conseil canadien des ministres de l'environnement

Par ses solutions bien adaptées aux contextes social, technologique et juridique, à l'aube du XXI^e siècle, ADS ENVIRONNEMENT est fière de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de la qualité de vie que nous léguons aux générations futures.

Du génie... grandeur nature!

ADS Groupe-Conseil Inc.
ENVIRONNEMENT

SCIENCES DE LA TERRE

Géologie/Hydrogéologie/Océanographie
Études de caractérisation (eau, sol, air)
Surveillance environnementale
Hydrogéologie des contaminants
Modélisation
Restauration

BIOPHYSIQUE ET HUMAIN

Aménagement du territoire/Urbanisme
Cartographie
Hygiène/Santé et sécurité au travail
Inventaire biophysique, écologique
Études d'impact

GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT

Gestion de projets et construction
Gestion des déchets
Traitement de l'air
Traitement des eaux
Traitement du bruit
Traitement des déchets par incinération

ÉTUDES TECHNIQUES

Recherche et développement
Étude de faisabilité technique et environnementale
Restauration
Litige et médiation environnementale
Vérification de conformité environnementale
Analyse de risques
Attestation d'assainissement

Montréal

2155, rue Guy, bureau 1200, Montréal (Québec) H3H 2R9 Tél : (514) 932-4454

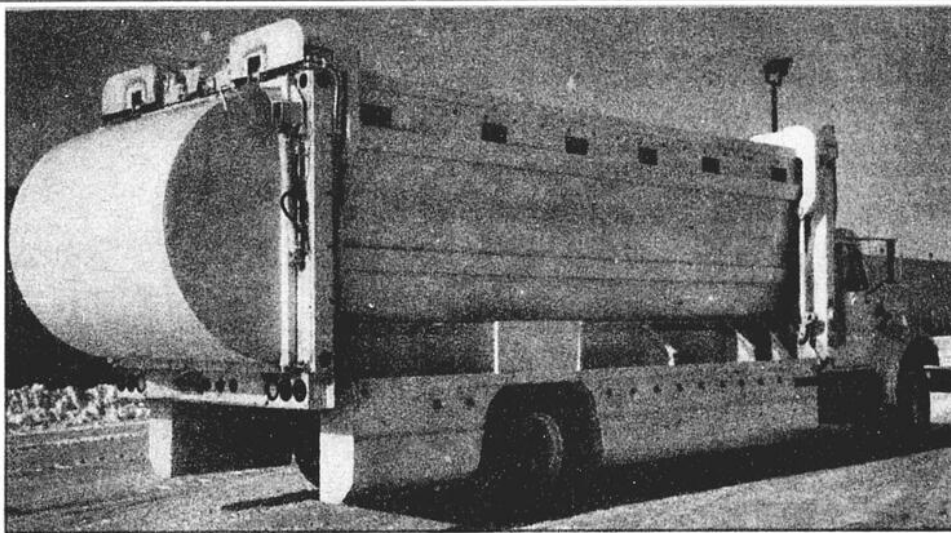
Québec

1220, boul. Lebourgneuf, bureau 200, Québec (Québec) G2K 2G4 Tél : (418) 626-1688

Les Professionnels **CHAGNON**

VOUS PRÉSENTENT

Le Recycleur



D'une conception entièrement québécoise, le camion recycleur est conçu pour affronter nos conditions climatiques.

De fabrication robuste, il vous est livré en deux versions soit:
le modèle Simple CR31-2 ou Double CR34-1.

Venez en faire l'essai... vous serez convaincus!

LES SOUDURES CHAGNON LTÉE

580, Montée Ste-Julie, Varennes (Québec) J3X 1S5
(514) 652-9847 - (514) 866-0108 - Fax: (514) 652.73.26

L'industrie du recyclage du textile : un marché très

De tous les produits recyclables, le plus méconnu est sans conteste le textile. « C'est un domaine complexe, a expliqué, en entrevue téléphonique aux AFFAIRES, Serges Paquette, directeur des Ateliers les Recycleurs à Montréal. On y retrouve à la fois les vêtements usagés, que l'on appelle communément la friperie, mais aussi toutes les autres formes de tissus industriels. Les techniques de recyclage ne sont pas toujours évidentes, celles de la récupération encore moins, et le marché est tenu par une poignée de gros joueurs. »

On ne verra sans doute jamais l'instauration d'une collecte sélective sur une

base hebdomadaire, comme le font de plus en plus de municipalités du Québec, qui inclura les vêtements ou les tissus.

Les problèmes de la récupération

En fait, la récupération du textile ne ressemble à aucune autre. D'une part, elle se fait avec la collaboration volontaire des consommateurs eux-mêmes qui acheminent leurs vêtements usagés à des oeuvres de bienfaisance et des comptoirs d'entraide. D'autre part, dans le cas des consommateurs institutionnels (industries et même les comptoirs d'entraide pour leurs surplus), elle se fait se-

lon des ententes spéciales entre ceux-ci et les récupérateurs-recycleurs.

« Dans le cas des entreprises, ce sont elles qui paient un montant forfaitaire au récupérateur pour l'enlèvement des surplus, a déclaré aux AFFAIRES François Barbeau, président de Frip-Bec, une petite entreprise spécialisée dans la reconditionnement de la serviette industrielle. Pour les oeuvres de charité, un montant dérisoire est payé par le récupérateur parce que le vêtement vaut plus cher au recyclage que le simple chiffon. »

Cela signifie aussi que plusieurs vêtements apportés à des oeuvres de charité ne sont pas distribués tels quels à des personnes nécessiteuses. « En moyenne, à peine 10 à 15 % des vêtements que nous recevons sont dans un état acceptable et peuvent être réutilisés tels quels, a précisé M. Paquette. Le reste est destiné à l'effilochage. »

M. Paquette dirige un organisme sans but lucratif qui s'occupe de réinsertion sociale. Avec 10 permanents, il procure du travail et forme aux activités de recyclage une centaine de personnes,



Serges Paquette, des Ateliers les Recycleurs : « Pour faire avancer la cause du recyclage du textile, il faut augmenter les volumes récupérables. C'est auprès des foyers que la bataille se gagnera. Il faut trouver des solutions originales et pratiques pour que les vieux vêtements soient envoyés à des organismes comme les nôtres plutôt qu'à la poubelle. »

des chômeurs mais aussi des toxicomanes et des anciens détenus qui cherchent à réintégrer la vie active.

Une industrie lucrative

Les grandes entreprises de recyclage sont fort peu nombreuses, une demi-douzaine tout au plus. Concentrées dans le sud-ouest de Montréal, des entreprises comme Allied Textile, Sodican et Corporation Copnick recy-

clent chacune annuellement des millions de kilos de textile. Parallèlement, les petits récupérateurs et de très rares recycleurs jouent le rôle d'approvisionneur pour les plus gros.

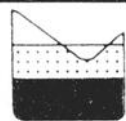
« C'est un univers secret qui ne fait jamais de vague, a fait observer M. Barbeau. Les grandes entreprises, à Toronto comme ici, appartiennent depuis des générations aux mêmes familles. Il s'agit presque toujours de personnes issues des pays de

l'Europe de l'Est, mais aussi d'Afrique du Nord. C'était, à l'époque de la fondation de ces entreprises, un des rares secteurs de l'activité économique qui leur était facilement accessible. »

La récupération des textiles est donc une industrie discrète, mais profitable pour qui a la chance de traiter de gros volumes de textile. « Pour les textiles de bas de gamme, les grandes entreprises de recyclage paient en moyenne un maigre 1 cent la livre, a précisé M. Paquette. Pour les vêtements, cela peut monter à 3 ou 4 cents la livre. En revanche, une fois effilochée, la même livre passera à 60 ou 65 cents. »

Évidemment, pour en arriver à faire ce profit, il a fallu au préalable se livrer à des opérations de recyclage. « Les tissus sont minutieusement classés. Le synthétique est séparé du tissu naturel, a indiqué Roger Leclerc, conseiller technique et industriel au Centre des technologies textiles du Cégep de Sainte-Hyacinthe. Ensuite, on passe à des sous-catégories de classement, car certains types de textile, artificiels ou non, sont plus difficilement recyclables que d'autres. »

Dans le cas des vêtements, il faut encore les débarrasser des boutons, des attaches métalliques ou autres. Finalement, les tissus sont passés dans une effilocheuse puis seront revendus sous leur nouvelle forme à des filatures canadiennes ou, encore, très souvent, destinés à l'industrie textile des pays du tiers-monde.



ENVIR-EAU INC.

CONSULTANTS EN HYDROGÉOLOGIE
ET GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT

Plus de 40 professionnels à votre service

490 Boul. St-Joseph, Bureau 402
Hull, Québec J8Y 3Y7

Tél.: (819) 778-0747
FAX: (819) 778-0629

ENVIRONNEMENT

L'ART DU DROIT

L'expertise en prévention
et en solutions pratiques



**LANGLOIS
ROBERT**

AVOCATS

Montréal (514) 842-9512 Québec (418) 682-1212

Membre de
Smith Lyons Langlois Robert
QUÉBEC MONTRÉAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER HONG KONG TAIPEI

LE SPHINX

FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT

16,2%

Rendement annuel composé, au 28 février 1992.

Le rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur.



Anjou 355-2050 • Brossard 445-3224 • Chicoutimi 549-5746
Hull 777-9119 • LaSalle 366-1175 • Laval : Complexe Daniel-Johnson
686-8840, Val des Arbres 668-5223 • Longueuil 679-2810
Montréal : Complexe Desjardins 286-3225, Peel/Sainte-Catherine 499-8440
Pointe-Claire 630-3717 • Québec : Charlesbourg 626-2340,
Sainte-Foy 653-6811 • Sherbrooke 566-5667
Courtage en valeurs mobilières : 286-3245 / 1 800 361-5005

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus disponible dans nos succursales seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa.



Fiducie Desjardins
POUR GÉRER L'AVENIR

fermé

Un milieu très traditionnel

« C'est presque un paradoxe, mais la régénération du textile, sous une forme ou sous une autre, est sans doute la plus vieille activité organisée à caractère environnemental, estime Christian Champagne, conseiller en développement industriel, secteur textile, au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec.

Pourtant, cette industrie est actuellement très mal représentée contrairement à d'autres secteurs de la récupération et du recyclage et il est difficile de prévoir dans quel sens elle évoluera. »

De fait, pour que ce marché prenne une expansion accrue, il faudrait d'abord accroître les volumes. « Nous retombons dans la problématique de la récupération, a indiqué M. Champagne. On pourrait imaginer que, comme cela se pratique déjà dans des localités de Pennsylvanie, nos administrations municipales mettent en oeuvre des collectes sélectives saisonnières de tissus, une en été, une autre en hiver, par exemple. »

Faute de telles initiatives, l'approvisionnement sera toujours tributaire des seules collectes organisées auprès des industries et de certaines grandes institutions du secteur de la santé notamment. Pour le reste, on ne pourra compter que sur une contribution volontaire des citoyens.

« Pourtant, le volume existe, a enchaîné M. Champagne. Des études ont déjà été réalisées dans ce sens qui ont répertorié la nature des immondices qui s'accumulent dans nos sites d'enfouissement. Les textiles représentaient 5 % du total. »

Il faudrait également qu'une plus large concurrence puisse s'instaurer.

« Avec mes 250 000 livres de tissus reconditionnés par année, je ne pèse pas lourd face aux grands récupérateurs, a reconnu M. Barbeau. Je coopère avec eux car je joue le rôle d'approvisionneur sous-traitant pour les serviettes usagées. La revente des tissus reconditionnés, je la fais à Toronto pour ne pas les indisposer. »

M. Paquette exprime une opinion similaire.

« Je possède deux déchiqueteuses avec lesquelles je pourrais traiter 100 000 livres par semaine, a-t-il conclu. Étant donné la rareté du textile usagé disponible, je n'en traite que 40 000 livres. »

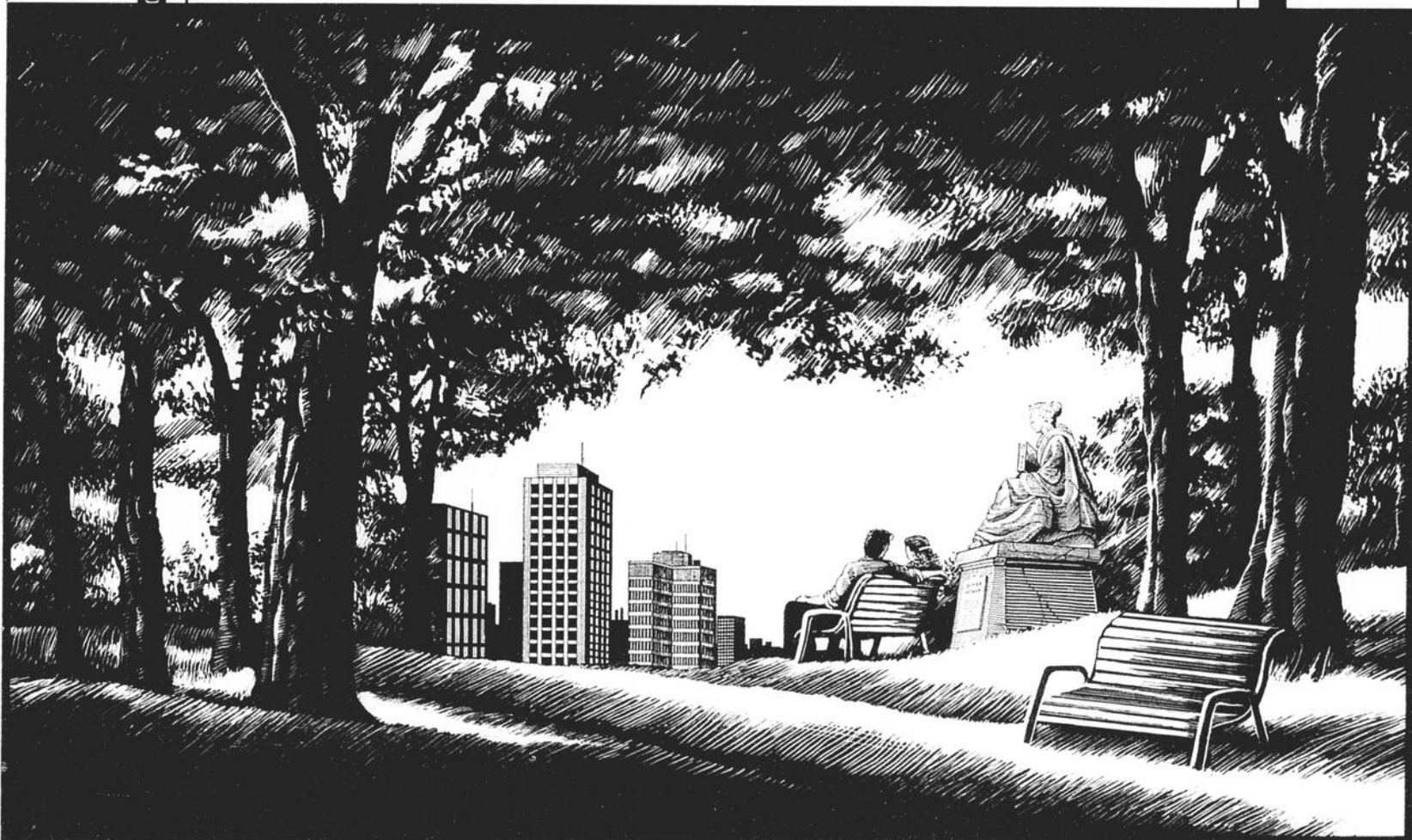
MICHEL
DE SMET

MONTREAL QUEBEC TORONTO OTTAWA REGION DE YORK CALGARY VANCOUVER ET

OTTAWA REGION DE YORK CALGARY

LONDRES ANGLETERRE: CABINET ASSOCIE

MAÎTRE DE VOTRE ENVIRONNEMENT



Prosperité, croissance et environnement peuvent faire ménage à trois. Seules les entreprises qui l'ont compris s'assurent longévité. C'est face aux multiples dilemmes environnementaux, que la vision du cabinet Lavery, de Billy vous permettra de demeurer maître de votre vitesse de croisière en matière d'environnement.



LAVERY, DE BILLY
AVOCATS

Montréal
Bureau 4000
1, Place Ville Marie
Montréal (Québec)
H3B 4M4
(514) 871-1522

Québec
Bureau 500
925, chemin Saint-Louis
Québec (Québec)
G1S 1G1
(418) 688-5000

Ottawa
20^e étage
45, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1P 1A4
(613) 594-4936

REGION DE YORK CALGARY VANCOUVER ET LONDRES ANGLETERRE: CABINET ASSOCIE

TAWA REGION DE YORK CALGARY VANCOUVER ET LONDRES ANGLETERRE: CABINET ASSOCIE

CABINET ASSOCIE BLAKE, CASSELLS & GRAYDON MONTREAL QUEBEC TORONTO OTTAWA

QUAND IL S'AGIT DE PARLER DE GESTION DES DÉCHETS, C'EST CURIEUX, LA RÉACTION QU'ONT LES GENS.



Dès que nos déchets quittent la maison, on dirait qu'on ne voudrait plus avoir à y penser et en laisser la responsabilité aux autres.

Malheureusement, ce n'est pas avec une telle attitude que nous pourrions assurer une meilleure protection de l'environnement.

Il nous faut donc modifier en profondeur nos comportements de consommation et aborder le problème de front.

Pour ce faire, WMI Québec a développé une approche qui intègre les différentes étapes d'une gestion écologique

des déchets, que ce soit la récupération des matières recyclables, dont elle assure le plus gros volume au monde, le tri, l'écoulement des matières récupérées par le recyclage (via des ententes avec des entreprises spécialisées) ou l'enfouissement, selon des méthodes qui font appel à des technologies de pointe.

Face aux problèmes d'environnement, il ne faut pas faire l'autruche.

En adoptant une vision globale, WMI Québec a choisi de faire activement partie de la solution.



WMI QUÉBEC